

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.183

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 décembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. RICH représenté par Mme CROUÉ
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CULTURELLE - CONVENTION
D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE ET
L'ASSOCIATION ROYAN CULTURE – AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 09.010 en date du 19 février 2009, le conseil municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente cinq mille euros) au profit de l'Association Royan Culture.

Il vous est proposé de verser à l'Association Royan Culture une subvention complémentaire de 7.080 euros (sept mille quatre vingt euros)

Il convient, dans ces conditions, d'approuver un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Culture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 7.080 euros (sept mille quatre vingt euros) à l'Association Royan Culture,
- d'approuver l'avenant n°1 à intervenir avec l'Association Royan Culture,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Collectivité et l'Association Royan Culture.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



AVENANT N° 1

**A la Convention Générale d'Objectifs
CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L'ASSOCIATION ROYAN CULTURE**

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2009, rendue exécutoire le 29 décembre 2009,

D'UNE PART,

ET,

L'Association Royan Culture, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 8 juin 1994 sous le numéro 2 / 03628, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'*Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement des activités de l'**Association Royan Culture**, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association, afin de la rétablir dans ses droits.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une **subvention supplémentaire de 7.080 euros (sept mille quatre vingt euros)** au profit de l'**Association Royan Culture**. La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Royan, le 29 décembre 2009

**Pour l'Association,
Le Président,**

**Le Député-Maire,
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 janvier 2010